

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL
DU 23 MAI 2024

1. Informations

- a) Approbation par la Tutelle du règlement-taxe directe de répartition sur les carrières et sablières voté par le Conseil communal - exercice 2024

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 30 avril 2024 le règlement-taxe directe de répartition sur les carrières et sablières voté par le Conseil communal en séance du 21 mars 2024.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Présentation, par Monsieur Vincent VANOVERBEKE, Operations Manager Aggregates South-West auprès de Heidelberg Materials Benelux, de l'évolution de l'exploitation des carrières en rive droite de l'Escaut.

2. Finances communales

- a) Compte communal 2023, compte de résultat et bilan au 31/12/2023, assortis du rapport financier (voir annexe)

Compte ordinaire :

Résultat budgétaire : 1.162.924,12 €

Résultat comptable : 1.886.585,09 €

Compte extraordinaire :

Résultat budgétaire : 2.673.558,58 €

Résultat comptable : 6.194.118,18 €

Politique responsable : G. DUDANT

Agents traitant : S. CIAVARELLA/C. LIEGEOIS/V. TITELION/C. DUDANT

- b) Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2024 (voir annexe).

Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 273,31€

Résultat général : 874.402,31 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : - 1.474.857,99 €

Résultat général : 3.257.028,78 €

Politique responsable : G. DUDANT

Agents traitant : C. LIEGEOIS/V. TITELION/C. DUDANT

3. Marché public

Marché public d'achat d'un véhicule pour la propreté publique.

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur les conditions, le cahier spécial des charges, et la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de marché.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Imposition communale

Règlement-taxe sur la demande de changement de nom

Il est proposé au Conseil communal de voter le présent règlement-taxe sur la demande de changement de nom.

La loi du 7 janvier 2024 modifiant l'ancien Code Civil prévoit la possibilité pour toute personne majeure ou mineur émancipée de changer de nom, une seule fois, pour le nom de son père, ou celui de sa mère, ou de leurs deux noms.

Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Avant cette loi, le changement de nom était une compétence exclusivement fédérale.

Cette loi délègue aux communes la compétence du changement de nom uniquement dans le cas où la personne souhaite porter le nom de l'un ou de ses deux parents.

Les autres motifs de demandes de changement de nom (donc autre que pour porter le nom de ses parents) restent de la compétence du Fédéral.

Il est proposé de voter le même montant que pour le changement de prénom : 300 €.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Cultes

Fabrique d'Église d'Antoing – compte 2023

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing, avec boni de 2.260,63 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

6. Intercommunales

a) Intercommunale IPALLE – Assemblée générale du 20 juin 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport de développement durable 2023.

2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE :

- 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
- 2.2 Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
- 2.3 Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises)
- 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 de SCRL IPALLE :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 3.4 Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du Résultat
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises).
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD).
7. Documents exigés par le CDLR.
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio.

b) Intercommunale IDETA – Assemblée générale du 27 juin 2024

Ordre du jour :

- Démission / désignation d'administrateur ;
- Rapport d'activités 2023 ;
- Comptes annuels au 31/12/2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire-Réviseur ;
- Décharge au Commissaire-Réviseur ;
- Décharge aux Administrateurs ;
- Rapport de Rémunération ;
- Rapport du Comité de Rémunération ;
- Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
- Divers.

c) ORES Assets – Assemblée générale du 13 juin 2024

Ordre du jour :

- Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
- Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - Présentation du rapport du réviseur ;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;
- Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
- Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
- Nominations statutaires ;
- Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Questions orales